

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 7 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme **GENTY** Béatrice, Maire.

Date de convocation : samedi 26 octobre 2024

Etaient présents : Béatrice **GENTY**, Patrice **BUCHET**, Nadège **BOZIO**, Marlène **FLACELIÈRE**, Angélique **ALLOIN-CORDIER**, Jean-Louis **DELAUX**, Sandra **MATHÉ**, Fabien **LLORENS**, Bernard **JALLET**.

Absent ayant donné pouvoir : Élodie **CINI** donne pouvoir à Patrice **BUCHET**, Thierry **ALLAIX** donne pouvoir à Angélique **ALLOIN-CORDIER**

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : **BOZIO** Nadège

Le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal du trente septembre deux mille vingt-quatre est adopté par l'ensemble des élus présents.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

**Madame le Maire expose des rajouts à l'ordre du jour :**

- **Modification des commissions communales et intercommunales ;**
- Demande de subvention solidarité départementale ;
- **Recrutement des agents recenseurs ;**
- Questions diverses

**Modification des commissions communales et intercommunales  
Délibération 2024-043**

**Vu** la délibération 2023/041 portant sur la désignation des délégués des commissions communales ;

**Vu** le courrier de Madame Murielle DESBORDES, reçu en date du 28 octobre 2024, indiquant sa démission au sein du conseil municipal (annexé à la présente délibération) ;

Madame le Maire informe l'assemblée que la constitution de certaines commissions communales et intercommunales doit être modifiée.

**Commissions communales :**

<b>FINANCES</b>	FLACELIÈRE Marlène
<b>COMMUNICATION INFORMATION</b>	DELAUX Jean-Louis <b>JALLET Bernard</b> ALLOIN-CORDIER Angélique

**Commissions intercommunales :**

<b>SIVOM Neuilly le Réal / RPE</b>	Titulaires : <b>LLORENS Fabien</b> ALLOIN-CORDIER Angélique Suppléants : DELAUX Jean-Louis MATHÉ Sandra
------------------------------------	--

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

- **APPROUVE** la nouvelle constitution des commissions communales et des commissions intercommunales citées ci-dessus.

**Demande de subvention solidarité départementale  
Délibération 2024-044**

**Considérant** les dépenses d'investissement de l'exercice en cours ;

Madame le Maire informe le conseil municipal du changement du chauffe-eau dans le logement communal situé rue de l'Agriculture, défectueux.

Cette dépense sera financée avec le compte 020 – Dépenses imprévues d'investissement, pour un montant de 948 € HT, soit 1 137.60 € TTC.

Madame le Maire informe le conseil municipal du rajout d'un ossuaire communal dans le cimetière neuf, le premier étant restreint en place.

Les crédits nécessaires à cette opération ont été prévus au budget 2024 en investissement pour un montant de 10 000 €. Un devis de 8 730 € HT, soit 10 476 € TTC, a été réalisé par les Pompes Funèbres Sophie KROST d'Yzeure.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour ces deux investissements, dans le cadre du dispositif de solidarité départementale.

Elle présente le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	Montant HT	FINANCEMENT		
		Conseil Départemental Solidarité départementale	État	Autofinancement
<b>Chauffe-eau</b>	948.00 €	474.00 € (50%)		2 219.50 € <b>20 %</b>
<b>Ossuaire</b>	8 730.00 €	3 928.50 € (45 %)	3 056 € (35 %)	
	<b>9 678.00 €</b>	4 402.50 €		

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

- **APPROUVE** les projets d'investissement présentés,
- **ACCEPTE** les plans de financement prévisionnels proposés,
- **AUTORISE** l'utilisation des crédits nécessaires sur le budget 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif de solidarité départementale, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents afférents aux demandes de subventions pour ces projets.

**Recrutement des agents recenseurs  
Délibération 2024-045**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3 ;

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité notamment son titre V ;

**Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités ;

Madame le Maire informe que la commune est concernée par le recensement de sa population du 16 janvier au 15 février 2025.

Compte tenu du nombre de logements et d'habitants à recenser, il est préconisé par l'INSEE de recruter deux agents recenseurs.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

- **APPROUVE** le recrutement de **Sandra ALBY** et de **Nadège LAROCHE** en qualité d'agent recenseur pour la période de recensement concernée,
- **FIXE** une indemnité globale à **1 800 € Brut**, qui sera répartie entre les deux agents recenseurs à hauteurs du nombre de logements recensés,
- **ACCEPTE** le versement d'indemnités kilométriques selon le barème en vigueur pour l'agent qui se déplacera avec son véhicule personnel pour le district campagne.

Indique que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

Indique que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2025.

### Questions diverses

#### **RCVCB :**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en mairie concernant l'acquisition foncière 3 rue Centrale. En adéquation avec le projet de revitalisation des centres urbains et des bourgs initié en 2022, le Conseil municipal a décidé de faire valoir son droit de préemption.

#### **Allier habitat :**

La réalisation des habitations projetées par Allier Habitat suit son cours.

#### **JYS CHROME :**

La municipalité est toujours en attente de réponse à sa demande de financement du Fonds Vert pour le site JYS CHROME.

#### **Salle polyvalente :**

Un devis pour remplacer l'ampoule défectueuse a été reçu. Elle sera bientôt remplacée. Une demande a été faite pour inclure une pendule dans la salle.

#### **Vente :**

Prochainement, des pavés de nuance sable et des poteaux en ferraille, récupérés lors de travaux sur la rue de l'Agriculture et de la démolition d'un bâtiment, seront proposés à la vente par la commune.

#### **SICTOM :**

Près de l'arrêt de bus, une poubelle associée au SICTOM est abîmée. L'organisme va être sollicité pour procéder à son remplacement et à son déplacement vers l'aire de jeux.

#### **Rue Voltaire et rue Dijon :**

L'enfouissement de l'éclairage et des réseaux est terminé rue Voltaire, les travaux ont débuté rue de Dijon.

#### **CCAS :**

Comme chaque année des colis de Noël vont être distribués par le CCAS. Un spectacle est prévu avec les classes CHAM du collège François VILLON et les classes de l'école de Montbeugny en date du vendredi 21 février 2025, après cela, un goûter se déroulera dans la salle polyvalente.

**CÉRÉMONIE :**

Le départ du cortège pour la cérémonie du 11 novembre se fera en mairie à 11 h 00.

**SIVOM :**

Il a été constaté une problématique au niveau du réseau d'eau depuis quelques semaines. Un message aux habitants a été diffusé le 29 octobre sur la page Facebook de la commune, sur le site internet ainsi que par le biais d'un message envoyé aux administrés, indiquant la raison d'un surplus de pression par le SIVOM. À ce jour, une dizaine de personnes ont été recensés, concernés par des sinistres en lien avec cette situation.

**VOIRIE :**

Un lampadaire est défectueux rue de l'Agriculture. Les démarches pour le réparer sont en cours.

**EXERCICE PLAN D'URGENCE :**

Comme prévu réglementairement, Log Innov organise un exercice incendie en coordination avec les acteurs externes tels que la préfecture de l'Allier, le SDIS, la gendarmerie et la DREAL, le vendredi 29 novembre 2024 de 15 h 30 à 18 h 00. Des élus seront présents en observation durant l'exercice.

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL À 21 H 30.**

**Prochain Conseil municipal le jeudi 12 décembre à 20 h 00.**